Langue politique et opinion publique en France au XVIIIème siècle

Jacques Guilhaumou

UMR « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique »

ENS/LSH Lyon, France

Résumé: Per comprendere come si sia elaborato in Francia un lessico specifico della politica, è opportuno risalire sino al medioevo, periodo in cui la lingua vernacolare si arricchisce di nuove parole politiche grazie alle traduzioni dagli autori greco-latini. Allo stesso modo, il XVI secolo moltiplica le inflessioni della parola politica nell'ambito del contesto della Riforma e delle guerre di religione. Tuttavia, noi ci atterremo al momento in cui l'invenzione di un soggetto politico della lingua, e poi della stessa lingua politica, incontra, attraverso una serie di avvenimenti linguistici, una lingua comune destinata a divenire nazionale. La nostra analisi si incentra perciò sul XVIII secolo, in particolare sulla Rivoluzione francese, senza dimenticare tuttavia le nuove condizioni di formazione della lingua politica scaturite dall'emergere di un pubblico nel XVII secolo da un lato, e dalla moltiplicazione dei socioletti politici nel XIX secolo dall'altro.

Introduction

Le temps de formation (XIVème – XVIIème siècles)

La formation de la langue politique en vernaculaire remonte au Moyen-Âge, tout particulièrement à l'initiative de Charles V (1364-1380). En effet, c'est le moment où Nicolas Oresme, en traduisant l'Ethique d'Aristote, introduit l'expression de « communication politique », néologisme qui renvoie à plusieurs termes latins tels que societas, urbanitas, politia, respublica et bien sûr communicatio. Puis ce clerc propose une « table des mots divers et étranges » de la science politique, tels que aristocratie, démocratie, civilité, etc., permettant ainsi la genèse et le développement du vocabulaire de cette nouvelle science, du moins dans son expression romane (Bertrand, 2005). A travers la création d'un nouveau lexique, nous constatons ainsi l'émergence d'une conscience linguistique du fait politique comme une entité constituée en elle-même qui va s'imposer progressivement.

Le 16ème siècle, avec les guerres de religion, marque un temps d'arrêt dans la formation « heureuse » de la langue politique, avec l'avènement dévastateur des « Politiques » (Demonet, 2005), et en conséquence la dévalorisation du « nom du public », expression originaire de l'appartenance des sujets et du prince à un même *corpus politicum*, mais qui devient, au tournant des 16ème et 17ème siècles, synonyme de tromperie, d'illusion. Face à un tel « désastre performatif », la communauté des lettrés, qui vivifie la tradition civique des villes françaises, s'efforce de donner consistance au « nom de public » par la promotion de la familiarité, style de vivre-ensemble propre à une urbanité où émerge la « science de la conversation » comme vertu sociale. La langue française s'inscrit alors dans un espace de civilité où domine un être ensemble relativement indépendant de la

puissance du monarque (Merlin-Kajman, 2003, 2004). Ainsi se formule l'avènement du sujet politique de la langue comme puissance refondatrice autonome, alors que la multiplication des espaces culturels de sociabilité (les concours, les cercles, les académies, etc.) met sur le devant de la scène publique les vertus de la conversation, à l'initiative individuelle des lettrés.

Un espace de communication universelle au profit d'un sujet politique de la langue

Au départ, tout se joue autour de l'identification de la langue française à une « langue commune » (Collinot, Mazière, 1997). La formation du Dictionnaire monolingue avec la première édition du Dictionnaire de l'Académie (1694) suscite la construction d' « un état de la langue française ». L'événement linguistique n'est ici autre que la nomination, avec majuscules, de « La Langue Française » comme référent incontournable d'un corps de savoirs et de prescriptions sur la langue jugée adéquate à l'expression discursive du corps du roi. Ainsi la parole royale, mise en scène dans la présentation du Dictionnaire au roi (« Vous la parlez et elle parle de Vous »), devient un lieu d'adéquation de la langue française à la langue commune, hors de toute idée de dictature linguistique. En effet, le principe d'une langue pour un royaume s'impose par un transfert de la maîtrise de la langue du roi au « bon usage », même si le roi demeure garant symbolique de la langue du Royaume (Fogel, 1989). Apparaît alors la narration d'un mouvement fictif vers une « langue étendue », la langue de la sphère bourgeoise répandue peu à peu dans le public. L'usage, « tyran des langues », l'emporte définitivement en autorité sur les souverains en tant que constituant de la « langue commune », qui se concrétise désormais dans une série d'événements discursifs normés par une « langue de la raison » adéquate à l'enrichissement des savoirs et des pratiques (Guilhaumou, 2006). Ainsi les critères de la raison et du jugement, basés sur « l'idée que le raisonnement public se fait de lui-même » (Habermas, 1978, 39), s'imposent avant même que la grande entreprise de l'*Encyclopédie* ne se mette en place.

Nous quittons donc l'espace du « nom de public » pour entrer dans le champ si souvent consacré par les Lumières de *l'opinion publique*. Ici « la langue analytique » des Encyclopédistes, véritable loi sémiotique (Auroux, 1979), est directement en prise sur l'expérience, par le fait de la connexion empirique entre le discours et la réalité. S'inscrivant *de facto* dans un espace/temps de communication désigné par « le lien universel de la communicabilité de toutes les langues et du commerce de la pensée » (*L'Encyclopédie*), dans la lignée de Locke, cette langue se construit avant tout contre l'abus des mots. D'une définition analytique à l'autre des mots, une nouvelle norme lexicale se met en place qui prépare moins l'avènement d'une langue univoque et véridique qu'elle ne sert de levier pour annoncer, et donc permettre, un changement linguistique dont les futurs révolutionnaires sauront faire leur profit en positif et en négatif (Steuckardt, 2001).

Cependant l'opinion publique ne se limite pas à l'espace d'un public éclairé qui fait corps dans diverses institutions, des Académies aux Salons, face à l'absolutisme, de même que le fait de la reconnaissance sociale y occupe une place aussi importante, si ce n'est plus, que la critique (Lilti, 2005). En premier lieu, les historiens ont mis en évidence une prolifération effective des opinions publiques, sous couvert des échanges au premier abord plus traditionnels des Parlements et des tribunaux, mais aussi au sein même du peuple, à leur apogée dans les années 1770-1780, donc à la veille de la Révolution française (Cohen, 2005). Mais il convient aussi de ne pas s'en tenir à une approche référentialiste de l'opinion publique qui la réduit à un ensemble de lieux consensuels, essentiellement du côté des élites. Il s'agit alors d'en manifester la visibilité sociale par la description des effets performatifs induits des réseaux notionnels et des constructions intellectuelles, donc d'un certain artificialisme, qui permettent l'avènement de nouvelles nominations sociales, sous le terme générique d'ordre social (Kaufmann, 2004). Ainsi deviennent pensables et possibles des concepts politiques adéquats à l'observation récente des « rapports sociaux » dans un contexte de préformation des sciences sociales,

en particulier l'anthropologie, la sociologie et la science politique.

Un tel déplacement proto-politique de la sphère littéraire du public vers la sphère politique se fait dans le passage de l'homme social, individu empirique par excellence, à l'individu-nation de 1789. Mais il n'est possible que sur la base d'un socle sociologique marquant un terme provisoire à l'invention de la société. C'est là où nous retrouvons, au fondement cognitif de la langue politique, les liens de sociabilité. L'évolution même de la notion de « société », au cours du siècle des Lumières, met bien en évidence l'importance de ce nécessaire complément sociologique à la formulation artificialiste de la langue politique (Branca, Guilhaumou, 2003). De « société » à « sociabilité », les Dictionnaires, à l'exemple du Furetière et du Trévoux, désignent d'abord « le commerce que les hommes aiment avoir naturellement les uns avec les autres », donc la disposition à « la bienveillance envers les autres hommes ». Puis sous couvert d'une nécessaire universalisation de « l'esprit de sociabilité », société et sociabilité suscitent des emplois nouveaux, des néologismes. D'abord l'adjectivation du mot « social » désigné par l'Encyclopédie comme « un mot nouvellement introduit dans la langue pour désigner un homme utile dans la société, propre au commerce des hommes » ; puis les néologismes de « socialité », « socialisme » et « sociologie » dont Sievès se fait l'inventeur, ou tout du moins le définisseur dans l'univers d'un « art social » retrouvé, d'une dimension pratique de la « science politique » une nouvelle fois affirmée (Guilhaumou, 2002). Ainsi se mettent en place les conditions cognitives et communicationnelles de la « nouvelle langue politique ».

Le moment révolutionnaire de « la nouvelle langue politique »

La création d'une « langue nouvelle » de « la science politique » est le propre de la Révolution française, d'autant plus qu'elle s'opère à l'horizon d'un processus d'uniformisation de la langue française qui prend le nom de « langue nationale » (Schlieben-Lange, 1996). Les historiens de la langue ont été le plus souvent fascinés par la politique linguistique de la Révolution française, et Ferdinand Brunot (1967) en premier, au regard de la multiplicité des initiatives linguistiques visant à uniformiser la langue française, tout en maintenant une activité colingue (Balibar, 1985). Cependant l'imbrication du discours sur la langue, jusque dans les initiatives du législateur pour mettre la langue à l'ordre du jour, avec le discours réflexif des acteurs de l'événement nous situe d'emblée bien au-delà d'un simple fait de politique linguistique, donc dans un univers de créativité linguistique où toutes sortes de normes éthiques, esthétiques et rhétoriques donnent valeur d'argument à des notions-concepts et des désignants d'usage récent. Ainsi les conditions langagières de formation des concepts du moment révolutionnaire sont étroitement liées aux événements, aux champs d'expérimentation qu'ils balisent, et aux horizons d'attente qu'ils structurent.

Dans un tel maquis d'usages conceptuels inédits devenant concepts en usage, l'affaire n'est pas aisée pour l'historien du discours, voire pour le lexicologue. Ainsi les travaux sur le discours politique de la Révolution française se sont multipliés à un tel point qu'il est devenu nécessaire, d'une synthèse à l'autre (Guilhaumou, 1989, 1998, 2005a), de les présenter sous divers points de vue, y compris sous la forme du Dictionnaire (Guilhaumou et al., 1985-2006). Nous ne retiendrons donc ici que le lien établi très tôt entre le public et sa sociabilité propre d'une part, la formation de la langue politique d'autre part, d'autant que l'observation des mœurs publiques devient à la veille de la Révolution française le socle sociologique de la nouvelle langue politique.

Ce choix a des conséquences dans la chronologie même du moment révolutionnaire. Il tend en effet à inclure les années 1770-1780 dans le processus révolutionnaire par le fait déjà évoqué d'une confrontation inédite entre connaissance intuitive et connaissance abstraite, observation de l'ordre social et travail de l'esprit politique. De cette confrontation ressort en fin de parcours, c'est-à-dire en 1788-1789, le vocabulaire de base de la nouvelle langue politique, à l'exemple des termes de *Tiers-Etat, Assemblée*

Nationale, pouvoir législatif, etc.: d'abord conçus dans le cadre d'une métaphysique politique, ils sont devenus en 1789 les termes fondateurs du sens commun de la nouvelle langue politique. Ainsi, tout au long du processus révolutionnaire, la langue politique se déploie, sur une telle base ontologique, d'une performativité à l'autre, d'un moment à l'autre au point de fonder toute une série de traditions discursives, disons nationale, républicaine, populaire, publique pour dire vite. Nous en suivrons ici le cheminement dans leur lien consubstantiel à une « réciprocité » dont le temps théoriquement fort est la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui, en conférant à la référence au droit naturel une valeur normative, situe la liberté, et sa réciproque, l'égalité, au cœur des enjeux de la langue politique (Gauthier, 1992).

Du moment proto-politique des années 1770-1780, nous retenons l'apparition d'un pouvoir ontologique de thématiser la réalité sociale à l'aide d'objets notionnels inédits sur la base d'un « socle sociologique » : ainsi se conjuguent les notions d'esprit, d'ordre, de pouvoir, de législateur, voir de république, dans des combinaisons inédites susceptibles de multiplier les possibles de l'idée de Révolution, alors que les événements - de « la guerre des farines » (1775) à la convocation des Etats Généraux (1788) - favorisent les expérimentations nouvelles, en particulier du côté du peuple, dont le jugement commence à prendre forme (Cohen, 2005). Ce moment nominaliste (Kaufmann, Guilhaumou, 2003) correspond à un temps fort de la présence de l'opinion publique, mais bien au-delà - nous l'avons déjà également souligné - de la simple réalité empirique de la multiplication des espaces de sociabilité (salons, académies, cafés, etc.) où s'exerce un usage public du raisonnement. En effet les expérimentations des années 1770-1780 ont une teneur à ce point diversifiée dans l'échelle du théorique au pratique, dans l'ouverture au pensable et au possible, que les logiques discursives mises en œuvre dans les pratiques de sociabilité de cette période, y compris la réflexion dans son fort privé, portent et transforment à la fois des savoirs et des croyances. Ainsi se mêlent la quête de connaissances nouvelles et la demande d'estime et de dignité sociales autour d'un tiers commun partagé par des individus en recherche de liberté, au nom de la figure emblématique du Tiers-Etat (Guilhaumou, 2005b).

Tout un travail de démarquage s'opère alors à l'encontre de « la manie du bel esprit » et des pratiques de la reconnaissance mondaine qui détournent de la réflexion : le but est de promouvoir chez « les gens d'esprit » une morale de l'utilité et du bien public, au titre de l'association des mœurs aux vertus sociales « naturelles » qui norment désormais l'observation sociale. De fait se manifeste une liaison entre morale et langue française qui fait à la fois continuité et rupture : ainsi en est-il de la vertu, certes devenue vertu politique dans sa nouvelle acception proposée par Montesquieu, puis consacrée avec la Révolution française, mais dont la thématique notionnelle prend toute son envergure avec la fixation en 1782 d'un « prix de vertu », propice à la promotion du genre « discours de vertu ». A vrai dire, une règle morale, équivalente à la conscience comme juge le plus éclairé, prend le pas sur l'évidence absolutiste. Désormais « les gens d'esprit forment l'opinion publique, qui tôt ou tard subjugue ou renverse toute espèce de despotisme » précise Charles Duclos dans sa nouvelle édition de 1767 de ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, préfigurant ainsi la figure de l'écrivain patriote de 1789 (Dornier, 2005).

Du « moment 89 », charnière décisive de fait entre le temps de l'avènement de la nouvelle langue politique, consacrée par la création du nom et de la réalité d'Assemblée Nationale, et le temps des anticipations ouvertes par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous retiendrons essentiellement la dynamique naissante de la langue française en tant que langue nationale sous l'égide du législateur incarnant la nouvelle synthèse nationale, l'unité du tout de la nation et de sa langue (Schlieben-Lange, 1996). Le processus révolutionnaire lui-même, qui « met la langue à la hauteur de la constitution » selon la formule des grammairiens-patriotes (Busse, Dougnac, 1992), concrétise ses potentialités et ses premières réalisations au cours du « moment républicain » (1790-

1791). Au sein d'un espace de discussion instauré par l'Assemblée Nationale, et surtout relayé par le réseau des sociétés fraternelles et des sociétés populaires, puis amplifié chez les publicistes patriotes, la mise en argument des notions de *démocratie, république, constitution, liberté, égalité,* etc. par les auteurs républicains constitue une nouvelle norme rhétorique de la langue française. La sociabilité politique rompt alors avec le carcan de la hiérarchisation et de la reconnaissance sociales issu de l'autorité mondaine des salons, tout en puisant sa force intellectuelle au sein de la culture des Lumières. Dans un tel contexte sociologique, la langue politique s'enrichit, et se norme dans le même temps, par la mise en acte langagière d'une pensée républicaine en révolution où s'illustrent théoriciens de renom, hommes de lettres, juristes et journalistes dans une même quête démocratique de l'association politique jusque dans la dimension universelle et cosmopolite, tout en prenant appui encore et toujours sur les principes du droit naturel et de la liberté humaine (Monnier, 2005).

L'heuristique, voire l'universalité, de la langue politique se précise alors par le transfert culturel des théories du républicanisme dans le processus révolutionnaire, soit sous la forme de la reprise de la tradition de l'humanisme civique, soit dans une relation étroite avec les idéaux de la révolution américaine et la tradition radicale anglaise, sans négliger pour autant les classiques de l'Antiquité. La rhétorique anti-tyrannicide des républicains anglais, reprise en tant que littérature d'action chez les animateurs du mouvement républicain, contribue à la mise en acte du langage républicain au sein d'une sphère démocratique de discussion. Dans un tel contexte républicain élargi par la publicité, nous sommes entraînés jusqu'à l'affirmation explicite, donc en pleine conscience linguistique, de la synonymie entre *citoyen*, *patriote*, *ami de la liberté* et *démocrate* au sein même de la définition du mot démocrate proposée par le *Mercure National*. De l'emprunt au néologisme, de la reformulation à la glose, la nouvelle langue politique s'enrichit, se complexifie par des actes illocutoires d'explication qui confèrent à l'activité politique des révolutionnaires une forte dimension pragmatique.

Nous n'entrerons pas plus avant dans l'agir du moment révolutionnaire, plus particulièrement au sein du moment jacobin des années 1792-1794, tant le poids discursif de l'événement devient fondamental dans l'amplification de la langue politique, à l'exemple de la famille d'insurrection qui s'augmente des termes *insurrectionnaire*, *insurrectionner*, *insurrectionnel*, *insurrecteur*. De fait la construction de la langue politique comme langue du peuple, sous l'égide des robespierristes, fonde dès l'été 1792 la tradition démocratique. Puis l'expression linguistique de la synthèse nationale proposée en l'an II par les Montagnards au titre des institutions civiles se concrétise dans l'institution de la langue française comme langue nationale. A ce titre, le renouvellement permanent de la norme rhétorique de la langue politique, au contact d'une sociabilité politique particulièrement fluide, laisse place au projet, à l'institution, donc à l'artifice politique en dénouant à sa manière le lien entre sociabilité et langue politique que nous avons perçu dès le Moyen-Âge.

De la « communication politique » instaurée par la royauté et ses lettrés dès le XIVème siècle à la consécration d'une nouvelle langue politique à l'horizon du français national pendant la Révolution française, le trajet thématique que nous avons parcouru retrace l'avènement d'un sujet politique de la langue à son apogée au XVIIIème siècle au regard d'un élan universaliste et antidespotique. Le premier XIXème siècle amorce ensuite un mouvement de repli de la langue politique « bourgeoise » perçue par les écrivains romantiques comme l'expression d'une parole indifférenciée, donc bien peu démocratique une fois confisquée par les notables sophistes (Dufour, 2004).

Bibliographie

Auroux, S., 1979. La sémiotique des Encyclopédistes. Paris : Payot.

Balibar, R., 1985. L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République. Paris : PUF.

Bertrand, O., 2005. Du vocabulaire religieux à la théorie politique en France au 14^{ème} siècle. Les néologismes sous le règne de Charles V (1364-1380). Paris : Connaissance et Savoirs.

Branca-Rosoff, S., Guilhaumou, J., 2003. « De « société » à « socialisme » (Sieyès): l'invention néologique et son contexte discursif. Essai de colinguisme appliqué », *Dictionnaire des usages sociopolitiques* (1770-1815), fascicule 7, collection « Linguistique française ». Paris : Champion.

Brunot, F., 1967-1985. *Histoire de la langue française*, 14 volumes (tome neuvième sur la Révolution française), Paris : Armand Colin.

Busse, W., Dougnac, F., 1992. François-Urbain Domergue. Le grammairien-patriote (1745-1810). Tûbingen: Gunter Narr Verlag.

Cohen, D., 2005. Le peuple : de l'Autre au différent. La construction des identités individuelles et collectives des classes populaires (France, XVIIIème siècle). Thèse de doctorat en histoire de l'EHESS, sous la dir. d'Arlette Farge.

Collinot, A., Mazière, F., 1997. Un prêt à parler: le dictionnaire. Paris : PUF.

Demonet, M-L., 2005. « Quelques avatars du mot « politique » (XIV^{ème}-XVII^{ème} siècles) ». *Langage et Société*, n°133, septembre 2005, p. 11-32.

Dufour, P., 2004. La pensée romanesque du langage. Paris : Seuil.

Dornier, C., 2005. Edition critique avec introduction et notes de Charles Duclos, Considérations sur les mœurs de ce siècle. Paris : Champion.

Fogel, M., 1989. Les cérémonies de l'information dans la France du XVII^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Paris : Fayard.

Gauthier, F., 1992. Triomphe et mort du droit naturel en Révolution. Paris : PUF.

Guilhaumou, J., 1989. La langue politique et la Révolution française. Paris : Meridiens/Klincksieck.

Guilhaumou, J., 1998. L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792). Essai de synthèse sur les langages de la Révolution française. Lille: Presses Universitaires du Septentrion.

Guilhaumou, J., 2002. Sieyès et l'ordre de la langue. L'invention de la politique moderne. Paris : Kimé.

Guilhaumou, J., 2005a. « La langue politique et la Révolution française ». Langage et Société, n°113, p. 63-92.

Guilhaumou, J., 2005b. « La Révolution française à l'horizon du mouvement social. Une question de visibilité sociale », in Voirol, O., *Visibilité/Invisibilité*, *Réseaux*, n°129-130, p. 155-180.

Guilhaumou, J., 2006. *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*. Besançon : Publications de l'Université de Franche-Comté, sous presse.

Guilhaumou, J. et al., (éds) 1985-2006. Dictionnaire des usages sociopolitiques du français (1770-1815). Paris : Champion.

Habermas, J., 1978. L'espace public. Paris: Payot (traduction de Strukturwandel der Öffentlichkeit, Einleitung. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1962, 17^{ème} édition, 1990).

Kaufmann, L., 2004. « Entre fiction et réalité. L'opinion publique dans la France du XVIIIIème siècle » in Sebastian J. F., Chassin, J., (eds.), *L'avènement de l'opinion publique. Europe et Amérique, XVIIIème-XIXème siècles*. Paris : L'Harmattan. p. 91-108.

Kaufmann, L., Guilhaumou J. (éds). L'invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au XVIII^{ème} siècle, Paris, Editions de l'EHESS.

Lilti, A., 2005. Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIème siècle. Paris : Fayard.

Merlin-Kajman, H., 2003. La langue est-elle fasciste? Langue, pouvoir, enseignement. Paris: Seuil.

Merlin-Kajman, H., 2004, «Le moi dans l'espace social. Métamorphoses du XVII^{ème} siècle ». in Kaufmann, L. et Guilhaumou, J., *L'invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au XVIII*^{ème} siècle. Paris : Editions de l'EHESS.

Monnier, R., 2005. Républicanisme, Patriotisme et Révolution française. Paris : L'Harmattan.

Schlieben-Lange, B., 1996, Idéologies, révolution et uniformité de la langue. Liège : Mardaga.

Schlieben-Lange, B., 2000. *Idéologie: zur Rolle von Kategorisierung im Wissenschaftsprozess*. Heidelberg: C. Winter.

Steuckardt, A., 2001. « L'abus des mots, des Lumières à la Révolution », in *La norme lexicale*, Siouffi, G., Steuckardt, A. (éds). Dipralang, Université de Montpellier III, p. 177-196.